

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef: M. FRÉDÉRIC COURNET

## ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfrot  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Co, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

### LE 22 JANVIER

Nous commencerons notre nouveau feuilleton

LES

## DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

## LE BLOC ENFARINÉ

Pour M. Gambetta et sa suite de complaisants, l'acceptation du scrutin de liste est devenue une question d'être ou de ne pas être.

Toutes les ressources de la politique la plus génieuse sont mises en œuvre pour atteindre le but désiré. Flatteries, promesses, séductions, engagements, rien n'y manque.

Le maître Rodilard de l'opportunisme a plus d'un tour dans son sac, et tour de si vieille guerre, que les plus avisés risquent fort de se laisser prendre.

C'est ainsi que les journaux inféodés à la politique du président du conseil publient la note suivante dont le ton placide et insinuant ne nous dit rien qui vaille :

« On prête l'intention à une fraction considérable de la Chambre, d'accepter l'inscription du principe du scrutin de liste dans les lois constitutionnelles, en y ajoutant toutefois cette réserve, que la première application ne pourra pas en être faite avant l'année 1885. »

Nous soupçonnons véhémentement cet « on » d'avoir beaucoup plus l'oreille de M. Gambetta que celle de la Chambre. Ah ! le bon billet que souscriraient là nos députés, sous couleur de réserve !

Il faut que le président du conseil ait une bien piètre opinion du bon sens de ceux auxquels il s'adresse ; il faut que sa confiance en leur aveuglement ou leur docilité soit bien robuste, pour qu'il prenne si peu de soin de leur dissimuler le traquenard tendu.

Le jour où la Chambre aura décidé que la loi électorale, dont elle est issue, est une loi mauvaise et funeste, ne pouvant donner que des résultats négatifs, et par suite, une représentation incapable, cette Chambre aura vécu, quel que soit le brevet de longévité qu'elle se serait accordé.

Elle-même se sera moralement suicidée. Dans les trois mois qui suivront cette condamnation capitale et sans appel, il sera nécessaire de pourvoir à son remplacement.

C'est pure bouffonnerie que de venir nous dire : « Le mode de votation en vertu duquel nous avons été élus députés est tellement vicieux, qu'il faut être ou gâteux ou domestiqué pour pénétrer dans le sanctuaire législatif. A cet égard, la République française ne nous a pas maché la vérité depuis le jour où il lui a plu d'enfourcher son dada du scrutin de liste. Mais puisque c'est nous qui avons eu la chance d'escalader le mât de cocagne et de dérocher la timbale parlementaire, nous allons déclarer solennellement que la France est condamnée à nous subir jusqu'en 1885. Pendant quatre années, assis à la table budgétaire, nous verrons défiler devant nous, d'un œil paternel, les fameux projets de réformes couverts par le grand ministère, projets que notre incapacité avérée ne nous permettra pas de transformer en lois. »

Ce raisonnement, qu'on s'étonnerait d'entendre, même dans une maison d'alliés, est, d'après les organes opportunistes, celui d'une « fraction considérable » de la Chambre.

Il ne nous déplaît pas, au surplus, de voir les ministères les plus intrigués porter sur la majorité parlementaire un

Jugement aussi complètement dépourvu d'artifice de langage.

Ce que nous en retiendrons, l'enseignement qui paraît en ressortir, c'est que M. Gambetta est décidé d'arracher, coûte que coûte, à la faiblesse ou à l'imprévoyance de nos députés, un vote qui le rendrait le maître incontesté de la Chambre et lui permettrait d'escamoter à son heure, et à son profit, la présidence de la République.

Nous espérons que les projets inavoués, mais déjà percés à jour, du président du Conseil seront finalement déjoués.

Si maniables et si aveuglés qu'ils soient, les députés éviteront le piège. Nous souhaitons qu'ils soient non moins expérimentés que le rat de la fable, et qu'à son exemple, ils se disent devant les propositions saupoudrées de M. Gambetta :

Rien ne te sert d'être farine,  
Car, quand tu serais sac, je ne voterais pas  
Georges LETELLIER.

## DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spéciale

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 18 janvier.

### La Gauche républicaine et M. Gambetta

Plusieurs membres de la Gauche républicaine se proposent, si les travaux de la Chambre sont interrompus par l'examen des projets de révision, d'interpeller M. Gambetta pour lui demander les raisons qui lui font ajourner le dépôt des projets de réformes jusqu'après la discussion du projet de révision.

### Enquêtes électorales

La commission chargée d'examiner l'élection de M. Ladouecette à Vouziers, a décidé d'adopter deux nouveaux commissaires à la commission d'enquête.

Elle a désigné MM. Versigny et Hérisson.

La commission partira le 3 février.

La commission d'enquête sur l'élection de M. de Soubeyran, dans la Vienne, partira lundi.

### Deux amendements

M. Marcou, député de l'Aude, a l'intention de déposer, au cours de la discussion du projet de révision, un amendement établissant le suffrage universel comme base des élections sénatoriales.

L'honorable député est d'avis que les membres du Sénat devraient être uniquement choisis dans certaines catégories qu'il désigne sous le titre de catégories d'élites, et qui comprendraient les anciens préfets, les ex-présidents de tribunaux, les trésoriers-payeurs, les receveurs d'enregistrement et toutes les hautes capacités administratives du pays.

Dans le cas où le principe du scrutin de liste serait consacré par la majorité de la Chambre, M. Renault Morlière demanderait, par voie d'amendement, la dissolution immédiate de la Chambre.

### Les enfants nés en France d'un père étranger

La commission de la Chambre chargée d'examiner la proposition émanée du Sénat et relative aux droits des enfants nés en France d'un père étranger, naturalisés après leur naissance, s'est réunie hier. Elle a adopté la proposition et a nommé M. Antonin Dubost, rapporteur.

Aux termes de cette proposition, l'article 9 du Code civil est applicable aux enfants de l'étranger naturalisé, quoique nés en pays étranger, s'ils étaient mineurs lors de la naturalisation.

A l'égard des enfants nés en France ou à l'étranger, qui étaient mineurs avant le mariage, l'article 9 du code civil leur est applicable dans l'année qui suivra la naturalisation.

### Le taux de l'argent

La majorité de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la liberté du taux de l'argent paraît favorable à la suppression du taux légal.

### Projet de loi sur la magistrature

Le dépôt de projet de loi sur la magistrature qui devait être fait jeudi, va être retardé, par suite d'une difficulté soulevée au conseil de ce matin, à propos de la disposition qui tend à supprimer un certain nombre de tribunaux d'arrondissement.

Le projet ne sera déposé qu'après le vote du scrutin de liste.

La priorité sera donnée au projet de M. Paul Bert, déterminant les sanctions destinées à assurer la stricte observation par le clergé des prescriptions concordataires.

### Scission d'un Groupe

Grande scission dans la gauche radicale. MM. Ballue et Labuze cessent sans doute d'en faire partie.

### Interpellation

Il paraîtrait qu'un député de la gauche républicaine, on nomme M. Corentin-Ghuyon, se propose, si aucune interpellation ne se produit, de demander des explications au gouvernement.

Il solliciterait le président du Conseil de vouloir bien indiquer en quoi la Chambre sera plus apte à délibérer les réformes qu'il compte lui proposer, quand elle aura voté la révision et plus particulièrement le scrutin de liste ; et pour quelle raison le cabinet surbordonne absolument les réformes à la révision préalable.

### Décision de l'extrême gauche

L'extrême gauche a décidé de soutenir, dans les bureaux, la révision pure et simple, conformément à la proposition de M. Barodet, et l'intégrité des droits du Congrès ; quelques orateurs ont fait observer que personne ne peut porter atteinte à la souveraineté nationale en déterminant d'avance les objets de la discussion.

### Décision de la gauche radicale

La gauche radicale a émis l'opinion suivante ; 1° Il n'y a pas lieu de réviser la Constitution sans limitation ; 2° A la grande majorité, il a été décidé que, dans le cas où cette résolution ne prévaudrait pas, le scrutin de liste, toutes réserves faites sur son introduction dans la loi électorale à venir, ne soit pas inscrite dans la Constitution.

## RÉPONSE DE LA PORTE

### A LA NOTE IDENTIQUE ANGLO-FRANÇAISE

Paris, 18 janvier 1885.

S. Exc. Essad-Pacha, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime-Porte à Paris, a reçu la note suivante, également télégraphiée à Musurus-Pacha, représentant de l'empire ottoman à Londres ; cette note est la réponse du Khédive à la démarche collective faite par les consuls généraux de France et d'Angleterre après du vice roi d'Égypte :

« Votre Excellence ignore pas que les consuls généraux de France et d'Angleterre viennent de faire simultanément des communications identiques à S. A. le Khédive, conformément aux instructions de leur gouvernement.

En conséquence du firman impérial que la sublime-Porte a publié touchant la province d'Égypte, et des procédés de la récente mission impériale ottomane, la démarche des deux consuls généraux prouve que les assurances réitérées du gouvernement impérial n'ont pas été appréciées à leur juste valeur.

C'est pourquoi nous ne saurions cacher l'impression pénible pour nous-même produite par cette démarche, et nous nous trouvons dans la nécessité de soumettre à ce sujet quelques observations critiques aux sentiments de justice et d'équité du gouvernement près lequel vous êtes accrédité.

Sauvegarder constamment les immunités garanties à l'Égypte et assurer ainsi l'ordre et la prospérité de cette province, tel est le désir sincère, tel est l'intérêt du gouvernement impérial, dont les effets ont toujours été dirigés vers ce but. Nous croyons qu'il serait impossible d'apporter la moindre preuve matérielle ou morale du contraire, ou la moindre circonstance intérieure en ce qui concerne l'Égypte qui pourrait amener des assurances étrangères de cette nature. Par conséquent, il n'y a rien qui puisse justifier la démarche collective récemment faite auprès de S. A. Tewfik-Pacha, d'autant plus que l'Égypte forme une partie intégrante des possessions de S. M. le sultan, et que le pouvoir conféré au Khédive pour maintenir au besoin l'ordre et la sécurité publiques et pour garantir la bonne administration du pays, ainsi que l'affermissement de son autorité, appartient essentiellement au domaine des droits et prérogatives de la Sublime-Porte.

Du moment qu'une pareille démarche a été estimée nécessaire, il nous paraît tout naturel que l'opinion de la puissance souveraine aurait dû être préalablement présentée à ce sujet, et que c'est exclusivement par ce canal que les déclarations auraient dû être transmises et les assurances que l'on désirait attendues.

Partant, nous nous considérons fondés à regarder comme peu justes les procédures directes employées auprès du Khédive ; et la Sublime-Porte se trouve obligée d'essayer d'éclaircir les raisons qui ont amené le gouvernement français à s'associer au gouvernement britannique dans une mesure qu'elle considère comme une infraction à ses droits de souveraineté sur l'Égypte.

Les observations ci-mentionnées ont été également transmises à l'ambassade impériale à Londres.

J'autorise Votre Excellence à vous prononcer dans ce sens vis-à-vis de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, en développant de la façon que vous jugerez utile les vues ci-indiquées, afin de faire savoir à Son Excellence l'impérieuse nécessité dans laquelle nous sommes d'obtenir les explications et assurances capables de faire sortir le gouvernement impérial de la situation difficile dans laquelle il se trouve à la suite de ce qui vient de se passer au Caire.

Agréer, etc.

ASSIM-PACHA.

## LES JOURNAUX

Paris, 18 janvier.

Le *Clairon* dit que Mgr l'évêque de Montlins renoncera à son évêché pour des raisons de santé. Mgr l'évêque de Poitiers solliciterait son changement ; il serait question pour le remplacer des abbés de Montbrun et Gaulais.

— Le *Journal de France* dit que ceux qui se plaignent le plus du retard des réformes en sont les véritables adversaires.

— Le *Justice* dit que M. Gambetta veut conserver le Sénat, parce que le Sénat est un merveilleux instrument de résistance au service d'un pouvoir autoritaire.

— Suivant le *Voltaire*, le projet du gouvernement porte qu'il y a lieu de réviser le paragraphe 2 de l'article 1er de la loi constitutionnelle, mais ne dit pas que le scrutin de liste sera rétabli. Il donne seulement au Congrès le droit de discuter la question et de la résoudre. Le Congrès demeure souverain juge, libre d'admettre ou de repousser le scrutin de liste ; dès lors, il n'y a pas lieu pour la Chambre de refuser au Congrès le droit que réclame pour lui le gouvernement.

— Le *Parlement* déclare illogique d'introduire le scrutin de liste dans la Constitution avant de l'inscrire dans la loi.

— Le *Rappel* croit que l'idée d'une révision intégrale fait de rapides progrès parmi les députés.

— Le *Journal des Débats*, répondant à une brochure de M. d'Haussonville, dit qu'il est indubitable que le gouvernement n'a mis dans son programme de rassurer l'Europe sur nos desseins et de mettre l'accord entre les bons citoyens.

— Le *Soleil* approuve complètement le mandement de Mgr l'évêque de Limoges, invitant le clergé à ne pas se mêler à des luttes politiques.

Plusieurs journaux, notamment le *Paix* et le *Soleil*, louent les projets de réformes du général Campanon.

— On signale déjà, dit le *National*, les démarches faites auprès de leurs collègues par les députés amis de M. Gambetta, pour les amener à nommer, dans la commission des Trente-Trois, des membres partisans du scrutin de liste.

La lutte promet d'être vive dans les bureaux.

D'après l'impression générale et les conversations de couloirs, il est permis de croire que la majorité de la commission des Trente-Trois sera hostile aux projets du gouvernement.

Au dire du même journal, le projet de voter la révision totale gagne du terrain dans le Parlement.

Les efforts de détentés continuent. L'*Union républicaine*, journal de M. Ploquet, déclare qu'il ne saurait aider à mettre bas le premier ministère radical.

— Le *XXe Siècle*, lui, fait encore quelques réserves : ce sont les résistances de la fin.

— M. Naquet, dans le *Voltaire*, cherche une solution amphigourique.

## La Révision et les Pourparlers

Paris, 18 janvier.

La gauche radicale est très divisée sur la question du scrutin de liste : quelques membres de ce groupe, qui font partie de l'union républicaine de l'ancienne Chambre, seraient disposés à voter l'insertion dans le projet de révision de la clause du scrutin de liste sous la condition d'une réserve formelle insérée dans la Constitution et stipulant que la loi ne pourra être appliquée qu'à partir de 1885. Plusieurs amendements en ce sens seraient déjà rédigés.

La gauche radicale et l'extrême gauche se réuniront demain pour arrêter

le choix de leurs candidats aux fonctions de membres de la commission des trente-trois, qui sera chargée de l'examen du projet de révision.

On signale déjà les démarches faites auprès de leurs collègues par les députés amis de M. Gambetta, pour les amener à entrer dans la Commission des trente-trois membres partisans du scrutin de liste. La lutte promet d'être très vive dans les bureaux ; d'après l'impression générale et les conversations de couloirs, il est permis de croire que la majorité de la Commission des trente-trois sera hostile aux projets du gouvernement. La seule question importante actuelle est de savoir quel mandat sera donné par les bureaux aux commissaires.

Les chargera-t-on d'étudier par le menu toutes les dispositions du volumineux projet de M. Gambetta ? Ou bien plutôt n'auront-ils qu'à décider de la convenance et de l'opportunité de la révision ?

Il faut espérer que la majorité des bureaux inclinera vers cette dernière solution, autrement la commission des trente-trois se livrerait à un travail dont il est impossible de déterminer la fin, et la révision serait en réalité renvoyée aux calendes.

On affirme que plusieurs membres du cabinet auraient prié M. Gambetta de ne pas persister dans sa résolution de poser la question de cabinet à propos du scrutin de liste ; ils l'auraient également engagé à ne pas attendre, pour effectuer le dépôt des projets de loi promis par lui, que la Chambre ait statué sur la révision de la Constitution. On croit que le président du Conseil serait disposé à céder sur ce dernier point, mais il se montrerait encore intractable sur le premier.

## INTERIEUR

Paris, 18 janvier.

**TRAITÉ FRANCO-BELGE**  
La discussion du traité de commerce à la Chambre belge a soulevé de nombreuses critiques qui ont été repoussées par le gouvernement. La ratification est assurée.

**L'EMPRUNT AMORTISSABLE**  
Le *Journal officiel* annonce que le délai de versement, comme dernier terme, de l'emprunt amortissable, est prorogé jusqu'au 26 janvier au soir.

**LA MISSION FLATTERS**  
On apprend de bonne source qu'un survivant de la mission Flatters est actuellement prisonnier chez les Touaregs.

**RIXE SANGLANTE**  
Une collision sanglante a eu lieu entre des ouvriers français et des ouvriers italiens qui travaillaient au chemin de fer de Brives à Montauban. Il y a dix blessés.

**MORT DE M. BOSCH**  
M. Bosch, député du Gard, est mort.

**TOUS SOLDATS**  
Le ministre de la guerre a annoncé hier, à la Chambre, le dépôt prochain de son projet de réorganisation de l'armée et notamment du projet de recrutement qui tend à établir le service de trois ans.

Ce projet, à ce que l'on assure, institue le service absolument obligatoire pour tous il n'y aura plus, parait-il, d'exception pour les carrières libérales ; la seule exception admise serait celle des soutiens de famille, dont la proportion serait fixée chaque année par le ministre de la guerre et dont la désignation serait faite par les conseils municipaux au prorata du nombre attribué à chaque commune.

Les séminaristes et les instituteurs seraient astreints uniformément au service comme les jeunes gens voués aux carrières libérales.

### LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Les projets de lois élaborés par le gouvernement sont terminés. Ils sont imprimés et tirés à douze exemplaires, un pour chaque ministre.

Ils ont été examinés séparément en conseil de cabinet, mais ils n'ont pas été discutés en conseil des ministres et par conséquent n'ont pas été soumis au président de la République, excepté toutefois celui relatif à la réforme de la magistrature. Ces projets ne peuvent donc pas être, dès à présent, déposés en bloc sur le bureau de la Chambre comme le voudraient certains députés.

Le projet sur la magistrature devait être déposé jeudi, mais ce dépôt devra être retardé par suite de différents soulevés à propos de la disposition qui tend à supprimer un certain nombre de tribunaux d'arrondissement. La majorité du ministère a été d'avis que la réaction de cet article ne pouvait devenir définitive que seulement après le scrutin de liste ; le dépôt d'un pareil projet n'aurait d'ailleurs d'autre effet que d'aggraver la Chambre ; par conséquent la priorité sera donnée au projet de M. Paul Bert, déterminant les sanctions destinées à assurer l'observation des prescriptions concordataires.

### LES NOUVEAUX TARIFS DES CHEMINS DE FER

Lorsque nous avons annoncé il y a quelques jours, que des conditions venaient d'être posées par le gouvernement aux grandes Compagnies, on a jugé à propos de nous faire démentir par l'intermédiaire de l'agence Havas.

Le démenti à la vérité était plus que relatif, tout en déclarant qu'il n'y avait pas eu remise de note écrite, l'agence Havas reconnaissait l'existence de pourparlers entre le gouvernement et les grandes Compagnies.

Nous pouvons aller plus loin aujourd'hui et dire que ces pourparlers ont abouti, avec une des Compagnies tout au moins. La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest adhère aux conditions du gouvernement, lesquelles nous l'avons dit sont : diminution de 50 0/0 sur les tarifs de voyageurs, diminution de 20 0/0 sur les tarifs de marchandises.

L'adhésion de la Compagnie de l'Ouest n'implique rien il est vrai, quant à celle des autres, elle a été déterminée par des considérations générales qui n'existent pas pour les autres.

Le nouveau tarif réduit devant être naturellement appliqué sur les lignes qui appartiennent déjà à l'État, et celui-ci renoncant partout ailleurs aux impôts qui grèvent le trafic des chemins de fer, on peut se rendre compte des bénéfices qui vont résulter de ces changements pour le public.

Reste à savoir quelle sera la solution avec l'Orléans, le Paris-Lyon-Méditerranée, le Midi, le Nord et l'Est.

### LE RETOUR DE M. GOUGEARD

Le ministre de la marine, parti de Cherbourg hier matin, était le soir de retour à Paris.

### MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le mouvement administratif en préparation au ministère de l'Intérieur ne sera pas publié avant la fin de la semaine. On parle de deux préfets qui seraient nommés trésoriers-payeurs généraux : M. Renaud, préfet de la Seine-Inférieure, et M. André, préfet d'Ille-et-Vilaine.

M. Renaud aurait pour successeur, à Rouen, M. Massicaut, préfet de la Haute-Vienne.

### MM. GAMBETTA ET RENAN

M. Gambetta, qui apprécie beaucoup les idées politiques de M. Renan, désirerait s'entretenir avec lui sur des réformes à apporter en France, en matière de religion. L'auteur de la *Vie de Jésus* s'est excusé de ne pouvoir conférer avec lui, à cause des occupations que lui donne une étude qu'il fait sur les Universités d'Oxford et de Cambridge.

## LA BOURSE A PARIS

Paris, 18 janvier.

On qualifie de désastreuse la liquidation de quinzaine à la Bourse.

On ne parle que d'agents prêts à sauter, de millionnaires d'hier à sec aujourd'hui, de spéculateurs à fond de cale.

Le *high life* parisien a été écharpé. Il y a des suicides dans l'air. C'est le revolver qui va faire prime.

Un nommé Beaumieux, caissier du trésorier-payeur général du Calvados, s'est brûlé aujourd'hui la cervelle à la suite de pertes de bourse.

## ALGÉRIE & TUNISIE

### Arrestation de Taieb-Bey

Tunis, 17 janvier.  
Taieb-Bey, frère de Mohammed-el-Sadock, a été arrêté ce matin par les ministres de la marine et de la guerre, Ahmed-Zarouch et Si-Sélim.

Amed-Zarouch, étant allié à la famille régnante, a pénétré dans le palais Marza où habite Taieb Bey et s'est emparé de sa personne.

Taieb a été conduit au Bardo dans une voiture qu'escortaient des zaptiés et des spahis à cheval, et enfermé dans un appartement qui lui servira de prison.

On aura pour lui tous les égards dus à sa naissance.

Le Bey, convaincu des agissements de Taieb-Bey, tant à l'intérieur de la Régence et de ses efforts pour le détrôner, s'est décidé à le faire enfermer.

Les émissaires de Taieb-Bey parcourraient en effet la Tunisie et ralliaient des individus à sa cause, en leur promettant des situations avantageuses, lors de son arrivée au pouvoir.

Pendant la nuit d'hier, les troupes tunisiennes envoyées par le Bey ont entouré le château Marza, où se trouvaient cent fantassins et vingt-cinq cavaliers.

### L'agitation dans le Maroc

Tanger, 18 janvier.

Sur les représentations de la France, l'empereur du Maroc s'est décidé à prendre des mesures énergiques contre tous les agitateurs qui organisent sur le territoire marocain des incursions contre les tribus algériennes.

Il reste à savoir si les ordres de l'empereur du Maroc seront exécutés.

## TENTATIVE D'ASSASSINAT

Paris, 18 janvier.

Un employé du ministère des finances, le sieur Pachon, avait à plusieurs reprises, essayé de rompre avec son ancienne maîtresse, la dame Lotard, ouvrière en castquettes, des relations interrompues à la suite de violentes discussions.

Désespérant d'arriver à ses fins et croyant probablement que son ancienne maîtresse le repoussait parce qu'elle en aimait un au-

tre, Pachon se rendit hier matin, vers onze heures, dans la cité des Blusts, où la dame Léotard habite.

La clef du logement se trouvant sur la porte, Pachon entra hardiment et, se servant d'un revolver de sa poche, tira deux coups sur la dame Léotard, puis un troisième coup sur les deux enfants blottis dans un coin de la pièce.

A ce moment, du bruit se faisant entendre au dehors, le meurtrier s'enfuit à la hâte et se sauva par le boulevard Ménilmontant, sans qu'il fut possible de le rejoindre.

La dame Léotard et l'un de ses deux enfants, âgé de un an et demi, avaient été atteints; leurs blessures ne présentent pas, heureusement, de gravité.

Le commissaire de police du quartier St-Ambroise, M. Hamon, a ouvert immédiatement une enquête sur cette tentative de meurtre.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que le meurtrier a été mis en état d'arrestation.

## Révolution dans l'Herzégovine

Vienne, 18 janvier.

Le mouvement révolutionnaire embrasse une partie de l'Herzégovine.

Le conseil des ministres d'hier a résolu de convoquer la délégation pour la fin de janvier. Le gouvernement demandera un crédit d'environ dix millions.

On concentrera en Dalmatie 35,000 hommes. L'efficacité des troupes restera celle de la paix, et on ne mobilisera pas pour le moment.

Le général Jovanovic dirigera les opérations militaires.

Le plan d'opérations est le suivant : les principaux points du territoire des insurgés seront occupés par de forts détachements, et des colonnes volantes poursuivront les insurgés.

La population du district de Cattaro sera désarmée. Une route militaire sera construite à travers la Crivoscie.

Les journaux officieux justifient l'attitude équivoque du Montenegro par l'impuissance du prince Nikita à forcer la population monténégrine à garder une attitude bienveillante pour l'Autriche.

Il y a eu, hier à la suite de ces événements, une panique à la Bourse. Toutes les valeurs ont baissé rapidement.

L'agitateur Slave Matnaovitch a été arrêté hier à Trieste, au moment où il voulait s'embarquer pour Cattaro.

On a trouvé sur lui des documents importants concernant l'agitation de la Dalmatie et de l'Herzégovine.

Une nouvelle rencontre a eu lieu à Sutorina, entre les troupes herzégoviennes et des soldats autrichiens.

Huit soldats ont péri. Deux Herzégoviniens ont été gravement blessés et transportés hors du champ de bataille. L'agitation s'étend de plus en plus.

## ÉTRANGER

### ANGLETERRE

#### La Land-League

Londres, 18 janvier.

On signale encore des collisions entre la population et la force armée sur plusieurs points de l'Irlande. Une bataille de maraude, organisée par la Land League, et qui devait avoir lieu dans un parc près de Limerick, avant-hier, a mis en mouvement tout une armée de fusiliers écossais, de soldats d'infanterie et de constables. Des pillis chargés de porter des mandats d'arrestation ont encore été attaqués; un d'eux, à Dremskin, comté de Louth, a été dépourvu de ses exploits et battu à outrance.

Aujourd'hui, il y a encore une scène animée au sein du Conseil municipal de Dublin. On n'a pas oublié que la majorité du conseil étant parcelliste, on s'est hâté de voter récemment le droit de bourgeoisie à MM. Parnell et Dillon. En vain et on essaya d'obtenir du lord-lieutenant qu'il donnât quelques jours de congé aux deux priantiers d'Etat pour les laisser venir assister à la cérémonie de leur investiture à l'hôtel de ville de Dublin. Mais le conseil ne se tient pas pour battu. Il vient de décider, à une majorité de douze voix, que le vice-

roi sera invité à autoriser le maire et le greffier municipal à aller accomplir la cérémonie d'investiture dans les murs de la géologie de Kilmansham. Pour protester contre cette résolution, les conseillers conservateurs sont sortis de la salle des délibérations.

Pendant la semaine dernière il y a eu seize arrestations et quarante-quatre expulsions.

### Traité de commerce

Londres, 18 janvier.

Un conseil de cabinet est convoqué pour le 20 courant. Dans ce conseil, il sera pris une résolution sur la signature du traité de commerce, et sir Charles Dilke sera très probablement à Paris le 13 ou le 23.

### ALLEMAGNE

#### La loi politico-ecclésiastique

Berlin, 18 janvier.

Voici quelles sont les dispositions principales du nouveau projet de loi politico-ecclésiastique soumis aux Chambres prussiennes :

Les évêques seront dispensés du serment.

Les biens épiscopaux ne seront plus administrés par des commissaires du roi;

Le paiement du traitement des évêques sera repris;

Le ministre des cultes aura le droit d'autoriser les prêtres étrangers à remplir leurs fonctions sur le territoire prussien.

Les prêtres, qui auront rempli les conditions légales, pourront être autorisés, dans certaines circonscriptions, à exercer leur ministère, sans que leur nomination ait été préalablement notifiée à l'Etat; cette autorisation pourra toujours être annulée par le gouvernement.

Les réclamations contre les actes du gouvernement ne pourront être présentées qu'au ministre des cultes.

### ESPAGNE

#### Le Pape et l'Espagne

Madrid, 18 janvier.

A la suite du caractère carliste que présente le pèlerinage projeté à Rome, le gouvernement a envoyé à l'ambassadeur d'Espagne près le Vatican des instructions tendant à obtenir du pape qu'il s'oppose au caractère politique de cette manifestation, à laquelle 10,000 personnes doivent participer.

### PORTUGAL

#### Ouverture des Chambres

Lisbonne, 18 janvier.

L'ouverture des Chambres a donné lieu à un incident significatif. La Chambre était pleine, les tribunes bondées.

A peine le roi eut-il ouvert la bouche, que de toutes les parties de la salle s'élevèrent des cris, des marques de désapprobation; le tumulte augmenta jusqu'au moment où le roi parla d'une augmentation d'impôt.

Ce furent alors des protestations violentes, auxquelles se mêlèrent certains députés. Une voix des tribunes domina tous les cris :

« Expliquez vous, disait elle sur le traité de Lourenço Marques ! »

Le roi continua son discours sans tenir compte des interruptions et des outrages.

Est-ce que le Portugal aurait, lui aussi, des velléités de République ?

Et oui, tant mieux !

### CHILI

#### Fin de la guerre

Santiago, 17 janvier 1882.

La paix a été signée entre le Chili et la Bolivie, qui a cédé au Chili tout le littoral bolivien, et a promis de rompre avec le Pérou.

#### Pour le service des dépêches

Allain LANDREZ

Et, pendant cette hésitation bien légitime, le malheureux facteur marche, rend des services publics et, pour que nos lettres arrivent à leur adresse et à leur heure, une armée de pauvres diables se prive de nourriture pour être vus selon l'ordonnance !

C'est bien, la justice !

Et quand M. Freppel est dans son évêché, entouré de serviteurs nombreux, quand il voit chaque mois M. le trésorier général lui apporter humblement son traitement,

— M. Freppel a vraiment bien raison de dire :

— Oui, je n'aime pas la République parce qu'il y a des cas où il n'y a entre elle et la monarchie que la différence de l'hypocrisie du nom !

Ernest BLUM.

## CAUSES DE RETARD

On se demande quelle est la cause du retard apporté par les ministres au dépôt sur le bureau de la Chambre des députés de la loi qu'ils ont élaboré pendant l'intersession.

Veulement-ils, ainsi que le dit la République française, ajourner toute besogne parlementaire et ne donner pâture à l'activité de la Chambre qu'une fois son vote émis sur la question du scrutin de liste ? « Laisser tourner à

vide les rouages de la machine parlementaire » serait imprudent.

Lesdits rouages pourraient bien en attendant une nourriture plus substantielle mouler le cabinet. Les ministres ont sans doute fait cette réflexion judicieuse, et M. Campeon a commencé le défilé en déposant le projet de réorganisation de l'armée.

Les collègues suivraient volontiers, sans tarder, son exemple, mais une difficulté se présente. Leurs projets sont prêts, archi-prêts; ils ont même déjà soumis à leurs collègues sous forme de brochures, mais la discussion des incidents politiques qui fourmillent depuis que le cabinet Gambetta a ouvert ses yeux à la lumière l'ont empêché d'examiner en conseil lesdits projets.

Cet examen est indispensable et la Chambre ne peut être saisie utilement de ces demandes de réformes qu'une fois cette formalité accomplie. Telle est la situation pour les projets dus à l'initiative de MM. Paul Bert, Raynal, Alatin-Targé, Waldeck-Rousseau, etc.

Quant celui qui tend à la réforme de la magistrature, la date de sa mise en discussion publique dépend entièrement de la lente ou rapide solution de la question du scrutin de liste.

Certaines de ces dispositions, entre autres celle qui propose la suppression des tribunaux d'arrondissement, seraient vus stirement d'un mauvais œil par une Chambre élue au scrutin uninominal.

Le gouvernement qui ne se dissimule pas qu'il ne peut compter que sur un nombre restreint de sympathies dans le nombre parlementaire, ne s'exposera pas bénévolement à voir ce nombre se réduire à zéro pour le simple plaisir de confirmer une information donnée par un grand nombre de reporters politiques.

## LES FACTEURS RURAUX

Il s'en faut de 3 millions par an que l'Etat puisse fournir l'habillement complet aux facteurs ruraux, qui gagnent 6 centimes 3/4 par kilomètre parcouru et par jour.

L'expédition de Tunisie nous a déjà coûté 50 millions. Nous avons douze ministres au lieu de neuf, et ces neuf ministres se sont adjoints des secrétaires généraux nouveaux, ces chefs de cabinet, des sous-chefs et des commis d'ordre.

On dit qu'un seul employé du ministère des affaires étrangères cumule trois emplois et touche cinquante mille francs de traitement.

Nous avons des ambassadeurs, des magistrats, des conseillers d'Etat, qui touchent de gros appointements.

L'Opéra a coûté au pays quarante millions de construction et coûte 800,000 fr. de subvention annuelle.

Nous avons encore mieux :

Nous avons un budget des cultes qui coûte soixante ou quatre-vingts millions, et qui sert à rétribuer des prêtres qui injurient matin et soir la République, quand ils ne conspirent pas contre elle.

Et sur tout cela on ne trouve pas moyen de distraire trois millions pour que des hommes qui gagnent douze ou quinze sous par jour ne soient pas forcés de s'habiller réglementairement — à leurs frais.

Que dis je ? on ne trouve pas moyen ! Mais le ministre de nos postes sait tellement bien que la Chambre des députés et le Sénat l'enverront promener s'il leur parle jamais de cette ouverture de crédit, qu'il se tient coté comme un homme qui ne veut pas être mal vu.

Il attend. Avec le temps, peu à peu il arrivera peut-être à extorquer aux Chambres une année le pantalon, une autre année la blouse, une troisième la casquette du facteur rural.

Et, pendant cette hésitation bien légitime, le malheureux facteur marche, rend des services publics et, pour que nos lettres arrivent à leur adresse et à leur heure, une armée de pauvres diables se prive de nourriture pour être vus selon l'ordonnance !

C'est bien, la justice !

Et quand M. Freppel est dans son évêché, entouré de serviteurs nombreux, quand il voit chaque mois M. le trésorier général lui apporter humblement son traitement,

— M. Freppel a vraiment bien raison de dire :

— Oui, je n'aime pas la République parce qu'il y a des cas où il n'y a entre elle et la monarchie que la différence de l'hypocrisie du nom !

Ernest BLUM.

## THÉÂTRES

### MÉNAGERIE BIDEL

Vu les nombreuses demandes qui lui ont été faites par les directeurs et directrices de pensionnats, M. Bidel donnera aujourd'hui, jeudi, une grande représentation extraordinaire de jour, à trois heures et demie pour quatre heures, sans préjudice de celle du soir à neuf heures.

Le spectacle étant très attrayant pour les enfants, nous ne doutons pas que beaucoup de familles s'y donneront rendez-vous.

### SPECTACLES DU 19 JANVIER 1882

Grand-Théâtre  
7 h. 1/2. — *Le Prophète*, grand opéra.  
Théâtre des Célestins  
7 h. 3/4. — *L'Écureuil*, comédie-vaudeville.

Odette, comédie nouvelle en 4 actes  
Folies-Bergère  
Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes  
Tous les soirs, représentation variée  
Ménagerie Bidel (Cours du Midi)  
Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

OBSERVATOIRE DE LYON  
TEMPÉRATURE. — Lyon, le 18 janvier 1882

40 heures 30 du matin.  
Un maximum de pression existe aujourd'hui sur la France et, à Lyon, la pente barométrique est dirigée vers le Sud-Est, aussi le vent y souffle d'entre N. et E., aussi bien dans les parties supérieures de l'atmosphère qu'à la surface du sol. En même temps, il s'établit sur nos régions un centre de froid; ce matin le thermomètre est descendu à - 9° à Clermont, - 4° à Belfort, Besançon et Lyon.

D'un autre côté, la couche de brouillards qui recouvrait les plaines depuis plusieurs jours s'éleva peu à peu. Hier elle était comprise entre Saint-Genis et le Mont-Verdun; aujourd'hui, elle est tout entière au-dessus de ce dernier point.

Temps probable : Broux et froid.

Vu et approuvé :  
Le directeur de l'Observatoire,  
ANDRÉ.

## CHRONIQUE

Nous recevons la communication suivante :

Les républicains radicaux socialistes de la 3<sup>e</sup> circonscription, réunis en assemblée plénière, s'associent aux nombreux témoignages de sympathie qui vous sont adressés de toutes parts relativement à la brutale agression dont le *Réveil lyonnais* a été victime, dans la nuit de samedi dernier.

Ils espèrent que tous ceux qui ont au cœur l'amour de la liberté et de la République s'uniront à eux pour flétrir la conduite inqualifiable de ces agresseurs qui s'affublent du titre de révolutionnaires.

Pour la réunion :  
Le Président, Le Secrétaire,  
CORNILLON, TEYRE

Concours au ministère des finances  
Le ministre des finances publie l'avis suivant :

Un concours comprenant les deux catégories de commis-surnuméraire et d'expéditionnaire surnuméraire, aura lieu dans le courant du mois de mars prochain.

Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans ni après celui de trente ans; toutefois, une exception est faite en faveur des militaires, comptant cinq années de services, qui peuvent être autorisés, jusqu'à trente cinq ans, à passer l'examen pour le surnuméraire de 2<sup>e</sup> classe.

Les demandes d'admission doivent être écrites sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-après :

Expédition dûment légalisée de l'acte de naissance du candidat;

Acte constatant qu'il satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le comporte;

Diplôme de bachelier (pour l'examen de commis-surnuméraire);

Certificat des autorités locales ou tout autre pièce authentique établissant que le candidat possède, personnellement ou par sa famille, les ressources nécessaires pour assurer son existence pendant la durée entière du surnuméraire.

Le programme des connaissances exigées des candidats est déposé à la direction du cabinet, du personnel et du matériel (personnel), et sera communiqué à toutes les personnes qui en feront la demande.

La liste d'inscription sera close le 28 février.

### Nouvelles militaires

Par décision du ministre de la guerre, M. Hennequin, capitaine du génie, commandant la compagnie du 4<sup>e</sup> régiment du génie au camp de Sathonay, est désigné pour le 1<sup>er</sup> régiment du génie à Versailles.

M. Rangé, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment, à Grenoble, remplace M. Hennequin au camp de Sathonay.

M. Rangé est cet officier qui exposa dernièrement au congrès de géographie cette carte en relief des environs de Grenoble, dont il fit don à cette ville.

De plus, M. Rangé est lyonnais.

### Les facteurs ruraux

Nous recevons la lettre suivante :  
Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro de ce jour, à la fin du deuxième paragraphe de votre article concernant les facteurs ruraux vous dites que le Trésor supporte les frais de remplacement en cas de maladie.

C'est une erreur. Nous pouvons vous certifier sans crainte d'être démentis, que sur dix facteurs malades par mois, trois ou quatre au plus sont remboursés de leurs frais de remplacement.

Cela ne devrait pas être ainsi mais cela est, de par la volonté de hautes personnes de l'Administration qui veulent laisser subsister le mot : favoritisme, à celui de égalité.

Au sujet de nos frais d'habillement, on nous dit sur tous les tons que nous ne touchons rien cette année.

Si le fait se réalise nous aurons le droit de dire, à notre tour, que pour ces messieurs grassement payés et à l'abri des intempéries de la saison les circulaires ministérielles sont lettres mortes.

En soutenant nos intérêts, monsieur le rédacteur, vous soutiendrez la cause de modestes pères de famille qui demandent juste de quoi vivre en rendant des services à l'administration des postes.

Agrez, monsieur le rédacteur, nos salutations respectueuses.

La délégation des facteurs en service.

Ouverture des salles du musée et du Muséum  
Nous apprenons qu'un arrêté municipal qui sera affiché demain, fixe à une date très prochaine l'ouverture tant attendue des salles de nos musées ainsi que du Muséum.

L'organisation nouvelle et l'installation remarquable du musée donneront un grand attrait à la riche collection que possède notre ville.

De plus, détail qui ne manque pas d'importance, les jeunes artistes lyonnais pourront travailler aux copies beaucoup plus facilement et plus agréablement.

Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet intéressant.

Marché couvert de Perrache  
Le Maire de Lyon donne avis que le 25 janvier courant, à deux heures du soir, il sera procédé, au nouveau marché couvert de Perrache, à la mise en adjudication restreinte des cases et emplacements restant à louer dans ledit marché.

Les adjudicataires entreront en possession des cases et emplacements, le 1<sup>er</sup> février 1882.

Concours musical de Genève  
MM. les Directeurs et Présidents des sociétés chorales et instrumentales de

Lyon et des environs sont priés de se rendre à une réunion qui aura lieu au local de l'Harmonie lyonnaise, rue du Port-du-Temple, 20, samedi 21 courant à 8 heures et demie précises, pour une communication importante au sujet du concours musical de Genève.

Le célèbre caricaturiste André Gill, atteint subitement de folie et enfermé à l'asile de Charonton vient d'être rendu à sa famille et à ses nombreux amis.

La raison est revenue et les médecins espèrent que le sympathique artiste, dont l'état cérébral est très satisfaisant, en a fini avec l'affreuse maladie.

M. le général Boulanger, de retour de sa mission aux Etats-Unis, est arrivé à Valence ce matin par le rapide de six heures.

M. Belat, maire, est allé l'attendre à la gare et l'a félicité de son voyage. Le général, nous assure-t-on, ne doit faire dans cette ville qu'une apparition, et repartira incessamment pour Paris.

La manie décorative commence à sévir en Russie.

« L'acteur Samarin, de Moscou, a été décoré de l'ordre de Stanislas de troisième classe. C'est la première fois qu'on décore un acteur en Russie. »

On se rappelle ce jeune Trognon, qui, l'année dernière, a tenté de séduire M<sup>lle</sup> Croizette le revolver au poing ? Le père avait obtenu le retrait de la plainte et la mise en liberté de ce terrible amoureux, en s'engageant de veiller sur lui de près et à prendre toutes les précautions et toutes les mesures pour l'empêcher de recommencer.

Hier soir, à quatre heures, ce jeune Trognon s'est introduit chez la trop sympathique artiste, malade et alitée.

Surpris par la domestique, qui l'a reconnu, il a été conduit chez le commissaire de police, auquel il a répondu que son intention était de se jeter au pied de M<sup>lle</sup> Croizette pour lui demander pardon.

On annonce d'Allemagne la mort de M. Mauser, l'inventeur du fusil qui porte son nom, qui est en usage dans l'armée allemande.

Il est douteux que ceux qui ont été tués par l'arme qu'a inventée M. Mauser l'accueillent là-bas, sur les bords du Styx, avec enthousiasme.

## FAITS DIVERS

VOL ET ESCROQUERIE. — M. B... défilant, rue Pierre-Corneille, a reçu dans la soirée d'hier, visite de deux consommateurs peu scrupuleux.

Après avoir vidé très rapidement une bouteille de vin, ils déclarèrent avec la plus grande tranquillité, qu'ils n'avaient pas d'argent et ne pouvaient solder leur dépense.

Le cafetier un peu interloqué de ce sans-gêne, leur fit quelques observations fort justes, et pendant qu'il discutait avec l'un d'eux, le second s'empara des billes du billard et détalait à toute vitesse.

M. B... envoya quérir alors les gardiens de la paix et remit entre leurs mains le premier de ces singuliers clients qui, gardé à vue n'avait pu suivre son camarade dans sa retraite.

ACCIDENT. — Le nommé Joseph Gauthier âgé de 24 ans, voiturier au service de M. Janin, fabricant de produits chimiques, rue de Gerland, 17, a été victime d'un triste accident.

Etant occupé dans la soirée d'avant-hier, à monter des caisses d'amidon au 3<sup>e</sup> étage, à l'aide d'une poulie, la corde de traction s'est rompue subitement et une de ces caisses est tombée sur le malheureux Gauthier et lui a fait à l'oreille une grave blessure.

Par les soins de ses camarades il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

FAUSSE AGRESSION. — Nous racontions avant-hier qu'un nommé François Jourdan avait été conduit à l'Hôtel-Dieu par les soins de gardiens de la paix, qui l'avaient trouvé errant sur la place Saint-Paul, le visage ensanglanté et portant au menton une blessure assez profonde.

Le commissaire de police, ayant ouvert une enquête au sujet de l'agression dont cet individu se prétendait avoir été victime, a

donné un large collier de barbe grisonnante encadrant le visage, se dressa derrière le comptoir disloqué, comme un diable à surprise qui sort de sa boîte, puis, avec un fort accent tudesque, demanda au nouveau venu ce qu'il désirait.

César tira de sa poche une mignonne boîte d'argent que nous connaissons déjà, l'ouvrit exhiba une boule de cire rouge à modeler et, présentant cette boule au brocanteur, lui dit :

— Vous voyez ce que c'est ?

Le brocanteur examina l'objet, sourit, regarda Fossaro bien en face, et répondit avec cet accent tudesque dont nous ferons grâce à nos lecteurs :

— C'est l'empreinte de la serrure et de la clef d'un petit meuble. Joli travail, mes compliments, et je m'y corrais, *der Teufel!*

— Dans combien de temps puis-je avoir la clef ? reprit Fossaro.

— Est-ce bien pressé ?

— Oui.

— Vous savez que l'ouvrage pressé se paye cher.

— Je ne marchanderais pas.

— Demain, ça sera-t-il assez tôt ?

— Parfaitement.

— Alors vous pourrez prendre l'objet demain à partir de dix heures.

— Le prix ?

— Deux cents francs, dont moitié d'avance pour l'ouvrier qui fera la besogne... Mais d'abord qui vous a donné mon adresse ?

— Pierre Rédon.

— Ah ! le brave garçon !... Un solide, celui-là !... Il y a bigrement longtemps que je ne l'ai vu... Qu'est-ce qu'il devient ?

— Il opère en province.

— Et il est content ?

— Mais, oui... Il ne se plaint pas... Allons, tant mieux... Quand vous

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

## SON ALTESSE L'AMOUR

PAR JAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

Il ne tarda point à la voir au milieu de la foule compacte, donnant le bras à maman Verdier.

Le policier interlope suivit les deux femmes.

— Dans une dizaine de minutes, je saurai à quoi m'en tenir... pensait-il.

Mais, soudain, l'ex-belle herbériste s'arrêta.

— Mon petit lapin blanc, dit-elle à la jeune fille, il faisait chaud là-dedans et j'ai avalé de la poussière que c'était une bénédiction. La brasserie est ouverte. Vous m'avez payé le spectacle, je vous offre un soda.

— J'accepte bien volontier, maman Verdier, répondit Lucile, je meurs de soif.

La Fauvette et sa compagne s'installèrent sous une tonnelle devant une

constaté que Jourdan n'est autre chose qu'un repris de justice qui traversait notre ville pour se rendre à Clermont Ferrant, sa résidence obligée.

Il a constaté, en outre, que cet homme n'avait été victime d'aucune agression; et que la blessure qu'il porte au menton est due à une chute qu'il a faite, chute qui s'explique par l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait à la suite de trop nombreuses libations.

OJETS TROUVÉS. — Hier matin, vers 7 heures 1/2 des gardiens de la paix ont trouvé, sur le bas-port du quai de Vaise, au bord de l'eau, un pantalon, une chemise, un tricet et un chapeau.

Tous ces effets étaient dans un état de malpropreté repoussante et en très mauvais état. Est-on en présence d'un suicide?

Ces effets ont-ils été simplement déposés par quelqu'un qui a voulu s'en débarrasser en laissant croire que leur propriétaire s'était jeté dans la Saône?

On en est réduit aux conjectures. La police a ouvert une enquête.

COLLISION. — Une collision assez violente s'est produite avant-hier sur le quai St-Vincent, à hauteur de la caserne militaire, entre le tramway 76 et une voiture de foie.

Le premier véhicule a eu son tambour défoncé. Aucun accident de personnes.

VOL A L'ÉTENDAGE. — Dans la journée d'avant hier, des voleurs restés inconnus ont dérobé au préjudice de Mme Reynier, demeurant rue de Vauban, 37, une paire de drap et une chemise qu'elle avait mis sécher sur une corde dans la cour de son domicile.

Blanchisseuses, veillez! ARRESTATION. — La police de sûreté a procédé avant-hier, à l'arrestation des nommés Salomon B..., âgé de 29 ans, Paul B..., âgé de 27 ans et Jean A..., âgé de 25 ans, demeurant ensemble rue de la Cité-Part-Dieu, 19.

Ces trois individus sont inculpés de vol d'une caisse de savons au préjudice d'un épicer de la rue Montebello.

FEUX DE CHEMINÉE. — Un grand nombre de feux de cheminée, provenant pour la plupart du défaut de ramonage se sont déclarés, avant-hier, sur divers points de notre ville.

Ils ont été rapidement éteints par les pompiers des postes voisins, et n'ont occasionné que des dégâts peu importants.

COMMUNICATIONS. Sou des Ecoles. Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le rédacteur en chef du Réveil lyonnais,

Je vous prie de trouver une petite place dans votre vaillant journal pour donner de la publicité à la liste ci-dessous, concernant le levé du contenu des boîtes du Sou des écoles, faite par moi le 31 décembre dernier.

Cela donnera du stimulant aux dépositaires et aux donateurs adhérents à l'école. Recevez les salutations de votre dévoué, KRAMER, rue Duguesclin.

Boltes, no 386, à l'école, rue Rabelais, 5 fr. 45; no 304, rue Duguesclin, 0 fr. 75; no 440, M. Simond, rue Garibaldi, 15 fr. 90; no 449, M. Bessot, rue Garibaldi, 1 fr. 30; no 337, M. Ducotté, rue Garibaldi, 0 fr. 35; no 714, M. Grellet, rue Garibaldi, 1 fr. 80; no 580, café de l'Univers, rue Garibaldi, 1 fr. 50; no 605, M. Ravachol, rue des Omnibus, 3 fr. 20; no 637, M. Germain, rue Moncey, 4 fr. 45; no 753, M. Pechier, rue Duguesclin, 3 fr. 50; don de M. Marchand, marchand de vin, rue de Marseille, 5 fr. Total, 46 fr. 90.

SOU DES ÉCOLES. (4<sup>e</sup> arrondissement.) Réunion du conseil, jeudi, 10 courant à 8 heures, place de la Croix-Rousse, 3. Urgence. J. GARNIER.

Grande réduction de prix. — Médicaments très-frais, à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe. (Voir aux annonces à la 4<sup>e</sup> page.)

BOURSE DE PARIS Du 18 janvier 1882

Table with 2 columns: Price and Name. Includes Union génér., Crédit de Fr., Foncière, Banque otto., Banq. autric., Banq. hongr., Autrichien., Lombard., Saragosse., Nord-Esp., Crédit mobil., Suez., Paris-L.-M., Consolids., Mobilier esp.

BOURSE DE LYON Du 18 janvier 1882

Table with 2 columns: Price and Name. Includes Suez, Foncière lyo., Vil. Paris 65., Vil. Paris 75., Rhone-et-L., Croix-Rous., Domb. S.-E., Gaz de Lyon., Gaz S.-E., F. Terrenoire., L'Horme., Le Creuzot., Acier Marin., Mines Loire., Montmabert., St-Etienne., Rive-de-Gier., Roche-Firm., Abattoirs.

Table with 3 columns: Price, Name, and NOMBRE. Includes France, Espagne, Piémont, Italie, Brous., Syrie, G. V. S., Bengale, Chine, Canton, Japon, Poils.

DÉPARTEMENTS

LOIRE. Saint-Etienne. — Les chiffres du recensement de la population stéphanoise sont aujourd'hui définitivement arrêtés. Le nombre des habitants régulièrement recensés s'élève à 233.600, population flottante comprise. En 1875, il était de 233.019 âmes, mais cette perte porte exclusivement sur la population flottante. La population municipale, au contraire, a gagné 204 habitants.

La grande ménagerie Bidet, qui depuis quelques temps fait courir les lyonnais, viendra, sous peu, s'installer dans notre bonne ville de Saint-Etienne.

On lisait hier soir au foyer des artistes de notre théâtre: «AVIS. — Messieurs et dames artistes devront se tenir prêts à quitter St-Etienne le mercredi 1<sup>er</sup> février, dans le cas d'un changement de résidence. Signé: Le Directeur, CH. AUDRAN.»

Le motif qui a fait prendre cette détermination au directeur de notre théâtre, serait la non exécution d'une promesse verbale dévolait dans leur écriin de corail ses dents éblouissantes.

Soudain un pli profond se creusa entre ses sourcils, tandis qu'un nuage passait sur son front. — Qu'est-ce donc que j'éprouve? se demanda-t-elle. Quel sentiment nouveau me domine et me trouble? Aimer un comédien, moi, Lazarine de la Tour du Roy!... C'est impossible et ce serait fou! Où me conduirait cet amour absurde, et que m'offrirait-il en échange de ma liberté perdue et de mon avenir compromis? non, non! je n'aime pas! je ne veux pas aimer!

Après un silence, elle reprit: — Alors pourquoi penser sans trêve à ce Fernand Volnay? Pourquoi me sentir incapable de le chasser de mon esprit? Pourquoi mon cœur a-t-il cessé de battre au moment où des paroles provocantes s'échangeaient entre lui et Hector? Pourquoi, quant à la chute du rideau il m'envoyait l'ébauche d'un baiser, ai-je cru vivre pendant une seconde dans une atmosphère de flamme? Son regard et sa voix me tenaient sous le charme! Moi dont j'étais dominée! A quoi bon me mentir? Je l'aime, et ce matin peut-être, il va mourir pour moi!

Lazarine, remuée jusqu'au fond de l'âme par cette prévision sinistre, cachait son visage pâle dans les dentelles de l'oreiller et pleura longuement. A neuf heures du matin, la jeune femme se fit habiller de façon très simple, déjant d'une cotilette et d'une tasse de thé, se coiffa d'un chapeau noir dont la voilette de dentelle épaisse cachait absolument ses traits, sortit à pied, remonta la rue Murillo et prit une voiture à la station de l'avenue de Méssine.

À l'heure, dit-elle au cocher. — À Belleville, à l'entrée des artistes du théâtre.

qui lui avait été faite par un membre de la municipalité, que le chauffage et l'éclairage seraient, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, à la charge de la ville.

« Espérons que le différent s'arrangera et que nous passerons encore cet hiver d'agréables soirées au théâtre. Nous recevons la lettre suivante: Lyon, le 18 janvier 1882. Monsieur le directeur du Réveil Lyonnais,

« Veuillez, s'il vous plaît, insérer dans le prochain numéro de votre estimable journal les faits qui se sont passés à Haute-Rivoire: « Hier dimanche, 15 janvier, le nommé A., sorti il y a un an ou deux du théâtre des Célestins et accompagné de deux ou trois jeunes gens du village, a voulu organiser une espèce de soirée chantante, soi-disant au profit des pauvres de la commune. « C'est le vicar qui a travaillé de son mieux à organiser ce soi-disant concert; aussi était-il président... « Les tapis de l'autel de l'église ainsi que des rideaux de la cure servaient d'ornement au théâtre.

« Grand enthousiasme pour les cléricaux; aussi une quinzaine d'entr'eux, et des plus acharnés, ont été applaudir les chanteurs! « Cette réunion cléricale a eu lieu à la mairie. « Sur environ soixante personnes qui y assistaient il s'y trouvait seulement une quinzaine d'hommes et c'étaient les ci-dessus nommés; tout le reste était composé du sexe faible. « On a remarqué qu'un seul républicain, il avait des attaches personnelles à la maison A. « De tout le conseil municipal, il n'y a que le maire qui y assistait avec sa famille. Recevez, etc. UN DE VOS LECTEURS ASSIDUS.

ISÈRE. ACQUITTMENT DU « RÉVEIL DU DAUPHINÉ ». Grenoble. — Aujourd'hui, à midi, le tribunal correctionnel, présidé par M. Mourral, juge, a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par l'abbé Dagorne, l'Invalité de Dinan, au journal le Réveil du Dauphiné.

Des trois moyens invoqués par les défendeurs à l'appui de leur déclaration d'incompétence, celui qui vise la qualité et les fonctions de ministre d'un culte salarié, a seul arrêté l'attention du tribunal, qui, en M. Monin, procureur de la République en ses conclusions, faisant droit au déclarateur soulevé par les défendeurs, se déclare incompétent et condamne l'abbé Dagorne aux dépens.

TRIBUNE OUVRIÈRE. Le Conseil d'administration de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Grenoble, invite toute la corporation à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 22 janvier, à l'Amphithéâtre des anciennes Facultés, place de la Halle, à dix heures précises du matin.

Des trois moyens invoqués par les défendeurs à l'appui de leur déclaration d'incompétence, celui qui vise la qualité et les fonctions de ministre d'un culte salarié, a seul arrêté l'attention du tribunal, qui, en M. Monin, procureur de la République en ses conclusions, faisant droit au déclarateur soulevé par les défendeurs, se déclare incompétent et condamne l'abbé Dagorne aux dépens.

Question très urgente à discuter relativement à l'intérêt de la corporation. CLASSE 1881. MM. les conscrits de la classe 1881, du canton sud de Grenoble (section ville), sont priés de se réunir samedi 21 janvier, à huit heures et demie du soir, café Grottier, rue du Faubourg Trés-Cloîtres.

Objet de la réunion: Organisation d'un banquet pour le jour du tirage au sort. ORGANISATION D'UN BATAILLON SCOLAIRE. Commission de surveillance. Une Commission de huit membres est instituée sous la présidence de M. le Maire, pour la surveillance et l'administration du bataillon scolaire créé à Grenoble.

Cette commission réglera tous les détails de l'organisation de ce bataillon. Elle proposera toutes les mesures propres à favoriser l'accroissement et le développement de l'institution; elle déterminera les types des objets d'habillement, d'équipement et d'armement; procédera à leur réception et veillera à leur conservation. Sont nommés membres de la Commission: MM. Poulat et Refait, conseillers municipaux; MM. Charbonnier, directeur de l'école primaire supérieure et David, directeur de l'école du cours Berriat; MM. André, directeur du tir communal et Cousin capitaine en retraite, président du Sou des Ecoles, et Molleron, professeur de gymnastique des écoles communales.

Vienne. — Le nommé Coindre (Jean-Baptiste), âgé de 26 ans, manœuvre, né à Lyon, a été arrêté par la police, pour

arrêterez en face du n<sup>o</sup>... mais de l'autre côté de la rue... Une fois là je vous dirai ce qu'il faudra faire... Suffi!

Il flairait de l'amour sous roche, une intrigue, une aventure, et il savait par expérience que les amoureux ont généralement la main large et le pourboire facile.

Arrivé rue Julien-Lacroix, il se conforma rigoureusement à la recommandation de sa cliente, descendit de son siège et vint à l'ordre. — J'attends la consigne, — dit-il. — C'est bien simple... Vous allez entrer dans la maison en face, et vous demanderez à la portière si M. Fernand Volnay est absent de chez lui...

— Fernand Volnay? — Oui. — Voilà tout? — Il ne faudra rien ajouter? — Rien. — Vous viendrez m'apporter la réponse. — C'est entendu... — Fernand Volnay... Je me souviens du nom.

Le cocher traversa la rue et disparut dans l'allée. A cet instant précis se fit entendre le bruit d'une voiture venant grand train de la rue de Belleville, et un petit coupé noir, attelé de deux cobs irlandais bai brun, de mille louis, s'arrêta net devant la porte que le cocher de fiacre venait de franchir.

Lazarine, très intriguée, écarta le store, se pencha pour voir qui allait descendre de cet équipage si correct, et reconnut avec une surprise facile à comprendre le petit prince de Castel-Vivant.

Hector pénétra dans le couloir qui menait au vestibule de Lazarine en sortant. — Une pâleur mortelle cachait le visage de madame de la Tour du Roy. — Le prince ici! murmura-t-elle, les

rupture de ban et vol d'un pantalon à la devanture du magasin de confection de M. Bressy, rue de l'Éperon.

La pièce de notre compatriote, M<sup>me</sup> Amélie Moissonnier, passera, nous assure-t-on, samedi prochain.

On nous annonce l'arrivée de Mgr Fava, évêque de Grenoble, pour dimanche, 22 courant. Les dévôts sont dans la jubilation.

BOURG-DE-PÉAGE. — La Chambre syndicale des ouvriers cordiers de Bourg-de-Péage et de Romans était lundi soir en fête. Tous les membres adhérents, au nombre de 70, ont tenu à honneur de fêter leur honorable trésorier actuel, fondateur du syndicat, qui, après quatre mois d'existence, est en pleine voie de prospérité et a déjà rendu de grands services parmi nos travailleurs si laborieux.

Grâce au concours de quelques-uns des membres des sociétés musicales de Bourg-de-Péage et de Romans, une subside a été donnée à notre sympathique trésorier, homme de bien et de devoir. Un bouquet de fleurs, symbole d'union et de fraternité, lui a été offert, ainsi qu'une belle surprise, par le vénérable doyen, au nom de la corporation entière.

Félicité par notre président et un des syndics, également au nom de tous, notre trésorier a été grandement surpris, en quelques paroles parties du cœur, les très sincèrement remerciés et leur a fait comprendre que tout l'honneur revenait à eux seuls, par l'union et la solidarité, règle si sagement suivie.

Une collation fraternelle a eu lieu ensuite au café Châtia, dont un de nos collègues est le propriétaire. Plusieurs discours ont été prononcés. Le président, dans un langage éloquent, a parlé sur l'union, la solidarité, la fraternité.

Ensuite, le trésorier, en quelques paroles bien senties, a démontré que les syndicats professionnels sont un grand pas dans la voie du progrès et de la civilisation, parce qu'ils permettent à tout citoyen de vivre honorablement, tandis qu'un salaire dérisoire ne peut engendrer que l'immoralité et l'abrutissement.

Que le progrès ne consiste pas dans l'abaissement excessif du prix des denrées, mais qu'il est dans un salaire élevé proportionnellement avec les nécessités et les exigences de la vie, que l'homme civilisé ne peut vivre comme la brute et le sauvage. Que les syndicats professionnels n'étaient pas pour se poser en antagonisme entre patrons et ouvriers, mais qu'ils devaient être le trait-d'union entre le capital et le travail.

En évitant, soit des revendications excessives de la part des uns, comme d'un autre côté l'exploitation du faible contre le fort. Il a démontré qu'il y a bien plus de bons patrons que de mauvais, et qu'il l'avenir il espère qu'ils seront tous bons. Il a rappelé le début du syndicat, la lutte que nous avons soutenue pour arriver à pouvoir soutenir le travail de tous, notre pain, celui de nos familles.

Il a rendu un éloquent hommage aux maisons Allmand frères et Roux Limron et Cie qui dans des circonstances graves ont fait de grands sacrifices et fait tous leurs efforts afin de maintenir nos salaires menacés. Il a remercié sincèrement les artistes musiciens de leur bienveillant concours et il a terminé en faisant un sincère éloge de notre brave et sympathique maire de Bourg-de-Péage, pour la bienveillance qu'il nous a accordée dans toutes les circonstances.

La soirée s'est ensuite passée dans le plus grand ordre, en chantant quelques chansons patriotiques, alternées avec des morceaux de musique. Ainsi s'est terminée cette petite fête de famille qui restera toujours gravée dans nos cœurs, et qui sera un encouragement pour l'avenir de notre syndicat.

Pour la commission: Le Secrétaire, VIVIER. La chambre syndicale des ouvriers galochiers et sabotiers de Romans et de Bourg-de-Péage, invite toute la corporation à une réunion, dimanche, 22 janvier 1881, à deux heures, au siège social, place Jacquemart café Fayen. Le président, GONNET.

ARDÈCHE. Annonay. — Le concours régional agricole d'Aubenas s'annonce comme devant être très brillant. La municipalité républicaine en faisant concéder ces fêtes avec la célébration du centenaire d'Olivier de Serres. Cet agronome distingué est né aux en

trais défauts, les dents serrées. — Que vient-il y faire? Que se passe-t-il? Le cocher s'approcha du fiacre et foussa discrètement pour avertir sa cliente de son retour.

Lazarine se tourna de son côté. — Eh bien? lui demanda-t-elle. — Eh bien! ma petite dame, le monsieur en question n'est point sorti ce matin; il est encore chez lui. — Vous en êtes sûr? — Le concierge me l'a juré. — Alors remontez sur votre siège et restons où nous sommes... — Si c'est comme ça, je vas mettre la musette à Bibi, rapport à son avoine... — Bibi, c'est mon poulet d'Inde... Madame de la Tour du Roy, adossée au fond de la voiture, rivait ses yeux sur la porte de la maison où demeurait Fernand.

Elle était sous le coup d'une indicible émotion. La présence d'Hector dans le logis de l'artiste ne pouvait, d'après elle, s'expliquer que d'une seule manière. — Les deux hommes se seront abouchés hier soir, après le spectacle, au sujet de leur querelle, — se disait Lazarine. — Mon nom aura été prononcé et sans doute, en ce moment, le prince me perd aux yeux de Fernand Volnay, comme Marcel Laugier me perdait aux yeux du prince il y a six ans.

Une fleur de haine farouche brilla sous les longs cils de la jeune femme. — Voilà ce qu'il se passe, impossible d'en douter!... — reprit-elle rageusement. — Ils ne ce battent point, c'est certain!... En admettant qu'il y eût eu un duel, il est remis à demain ce n'est pas le prince qui serait entré là tout à l'heure, mais ses témoins, le vicomte de Cussy et le baron de Fossaro avec lesquels il conférerait hier soir... — dit-il brusquement et reprit: —

— Mais, j'y songe, par le baron de Fossaro je puis savoir ce qui s'est dit, ce qui s'est fait, ce qui se prépare... — Dès que le prince sera parti, j'irai chez le baron... Elle appuya de nouveau dans l'angle de la voiture et s'arma de patience.

vions de Villeneuve-de-Berg, au Pradel où l'on voit encore les ruines de son château. Nos paysans Ardéchois n'ont pas oublié les services qu'a rendus à la France en général, et à notre département en particulier cet agriculteur éminent.

Les écoles du département contribueront aussi à donner un éclat tout particulier à cette fête, car une exposition scolaire a été décidée sur la proposition de M. Aurenche, maire d'Aubenas. Espérons que notre compatriote et ami Jules Roche, viendra à cette occasion, faire entendre sa voix éloquentement devant les républicains démocrates Ardéchois.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES TRAVAILLEURS DE LA MANUFACTURE DES TABACS DE LYON. Nous désirons donner quelques renseignements aux sociétaires de la prévoyance sur les résultats concernant la suppression de la retenue sur les salaires pour former la retraite pour la vieillesse.

Cette retraite de vieillesse a été établie dans les temps d'absolutisme où la force primait le droit; que cela soit légal ou non, prévenu ou non, on vous retenait, la première année de titularité de 40 à 42 francs par mois; les années suivantes de 4 fr. 50 à 5 fr. par mois, et ceux qui pouvaient vivre pour opérer un versement, de 30 à 40 ans, avaient pour toute ressource, pour leurs vieux jours, quelques 15 ou 20 centimes par jour. De plus pour amoindrir cette illusoire retraite survenait un décès des deux conjoints étrangers ou non à ce travail, l'État s'emparait de la moitié du versement du décédé. Il serait trop long d'énumérer ces quantités de faits analogues. Aussi à-t-on fini par appeler cette retenue: un impôt pour travailler.

Cette exploitation, comme c'est le nom qui lui convient, avait besoin de la République et des travailleurs courageux qui en prennent l'initiative. Qu'ils sachent se frayer une route, quoi que difficile, car, du moment où on poursuivra vigoureusement le but de cette grande journée, que nous avons atteint, qui nous a rendu joyeux, depuis le travailleur jusqu'au plus haut placé dans les manufactures de l'État, sans distinction de genre de travail.

C'est à cette Société, caisse de prévoyance des travailleurs de la Manufacture des Tabacs de Lyon et de celle de Marseille que l'on doit la suppression de la retenue, comme on le verra plus loin. Cette Société à Lyon, est la première qui existe dans les manufactures de l'État; aussi, elle n'a pas été établie sans peine. Nous avions, à ce moment, un rude combat à livrer; la seule arme que nous possédions devait décider la victoire: c'était le droit de citoyens que nul n'a eu le droit de nous retirer jusqu'à ce jour; c'est à ce juste titre que l'autorisation a été déposée entre nos mains. Cette Société s'est constituée, qui était établie contre les administrations, qui était, en un mot, le foyer de l'insurrection, cette Société a montré, aujourd'hui, son dévouement, et elle est toujours prête à améliorer le sort des travailleurs par la conciliation.

A l'occasion de cette bonne chose, une réunion générale privée sera donnée sous peu, l'ordre du jour sera les félicitations à faire à MM. les députés qui se sont fait nos intermédiaires auprès des ministres des finances, et qui se sont dérangés pour venir à domicile nous apporter cette nouvelle et nous faire savoir que M. Bagnant, directeur général des manufactures de l'État, ainsi que M. Allain-Targé, ministre, était tout disposé à améliorer notre situation.

Voici l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 janvier 1882, des travailleurs de la manufacture des tabacs de Marseille. Le séance est levée à six heures un quart du soir. Le secrétaire donne lecture d'une réponse de M. Boucher, député de Marseille. Cette lettre a été soulignée par des applaudissements unanimes de l'assemblée.

Une enquête est demandée à M. le ministre des finances, laquelle est accordée, et un délégué de Paris leur sera envoyé, et le président assistera à cette enquête. Un membre de l'assemblée a demandé la parole, elle lui est accordée, et propose de ne

point se séparer sans voter des remerciements à l'honorable député, ce qui est adopté, et c'est le président qui est chargé de les transmettre. CHARPY. Monsieur le Rédacteur, Nous vous demandons une seconde fois l'hospitalité de votre journal, car comme c'est à nous que revient le droit de répondre au citoyen Joutu, nous allons clore la polémique engagée.

Réponse à la première question: Oui, pour vouloir l'émancipation sociale du travailleur, il faut être collectiviste, car une des premières réformes étant l'appropriation du sol, sous-sol et des instruments de travail. Nous doutons qu'un électeur non collectiviste voterait pour un pareil programme.

Quant aux programmes des trois candidats sous nommés, nous ne savons qu'une chose, c'est que le citoyen Imbert a répondu de ceci sur la propriété: il y a quelque chose à faire, mais je ne l'ai pas étudié, ceci est un problème mais non une solution pour nous.

Quant à fortifier mon éducation politique et y puser des moyens. Nous dirons au citoyen Joutu, que mon éducation je la crois modeste, mais que cependant nous possédons les moyens, qui sont contenus dans le programme collectiviste.

Quant à la qualité de bourgeois, moi au moins y indique mon état manuel, le citoyen n'en fait pas autout. Quant à produire nos candidats nous l'avons fait dernièrement aux élections de la Croix-Rousse et de la Guillotière, nous avons été battus, comme beaucoup de candidats radicaux socialistes.

Il en est de même pour le programme, qui a été affichée et combattue en réunion publique. Nous n'avons donc pas laissé le champ libre aux vrais bourgeois.

Quant à l'efficacité de nos moyens, sur les vôtres, nous disons ceci: Quand les travailleurs ne croient plus à un beau discours fait par un avocat ou un médecin et qu'ils se donneront un peu la peine d'étudier, dépenser et de résoudre, l'efficacité sera faite, et la question sociale résolu.

DENONFOUSE, Ouvrier polisseur. La polémique est close. BULLETIN OUVRIER. Syndicat des ouvriers menuisiers. — Tous les membres anciens et nouveaux sont convoqués d'urgence ce soir jeudi 19, à 8 heures, au siège social, rue Mollière 13.

Quelle que soit le nombre des membres présents, les résolutions prises seront valables. Le Trésorier, PILLAT. Le Secrétaire, DIDROT. Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu dimanche, 22 janvier, à 2 heures, salle Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

l'ordre du jour étant des plus importants, tous les adhérents anciens et nouveaux sont instamment priés d'y assister. Les absents perdent le droit de se plaindre. Les adhérents qui n'auraient pas reçu de lettres de convocation en trouveront à la porte. Le Secrétaire, AUG. MOUTHER.

Ouvriers enlaccés. — Les membres de la corporation des ouvriers enlaccés de la ville de Lyon sont convoqués en réunion générale pour le samedi 21 janvier à huit heures précises au restaurant Charlin, rue Imbert-Colomès, 33. Urgence. Henri BERTHET.

Aux ouvriers menuisiers du 2<sup>e</sup> arrondissement. — La série de Perrache est convoquée pour le vendredi 20 janvier 1882, à 8 heures du soir, chez M. Jacquet, place Saint-Michel.

ORDRE DU JOUR: Questions concernant la corporation; On reçoit les nouveaux adhérents. Le secrétaire, PILLAT. Demande d'emploi. Un jeune homme, 26 ans, ex-fourrier, connaissant la vente, demande un emploi. S'adresser rue Bourbon, 43, aux magasins d'habillements.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP. Lyon. — Imprimerie du Réveil lyonnais rue des Marronniers, 8.

le reverrez, dites-lui que les amis sont toujours les amis... La commission sera faite. — Voici cinq louis. — Je vous remettrai le reste demain en prenant la clef. Puis César de Fossaro, laissant l'empreinte et la boîte au brocanteur, rejoignit sa voiture.

La maquisse de la Tour du Roy n'avait pas fermé l'œil de la nuit. Fernand Volnay s'était emparé de son imagination, de son cerveau, de sa pensée tout entière: l'image du comédien passait sans cesse devant ses regards.

— Il se battra pour moi, — se disait-elle, — pour moi qu'il n'avait jamais vue!... — Il a pris ma défense... — Il va risquer sa vie contre ce prince Hector que je hais!... — C'est beau!... — C'est noble!... — c'est la galanterie chevaleresque d'un gentilhomme du temps passé!

Lazarine, après avoir prononcé tout bas ces derniers mots, demeura pensive pendant quelques secondes, tandis que son cœur battait à coups rapides et que la fièvre de son cerveau redoublait.

— Est-ce la galanterie seule qui l'arme pour ma cause? murmura-t-elle ensuite. Aurait-il pris de même la défense d'une autre inconnue?... — Ses yeux fixés sur moi me disaient le contraire. — En me voyant entrer dans ma loge il a tressailli, et c'est à moi qu'il adressait les mots d'amour échappés de ses lèvres.

La marquise s'absorba de nouveau dans une rêverie profonde. Ses paupières s'abaissaient à demi sur ses prunelles d'émeraude d'où jaillissaient des éclairs voilés; ses narines mobiles palpitaient; son visage exprimait une sorte d'ivresse; un sourire de ménade éclairait ses lèvres pourpres et

— Bien, ma petite dame. Le fiacre roula, et fit halte au bout de trois quarts d'heure à l'endroit indiqué. Lazarine descendit, entra dans la loge de la concierge et murmura d'une voix mal assurée, en se sentant rougir sous sa dentelle: — Madame, je désire savoir l'adresse de M. Fernand Volnay.

La concierge jeta sur la visiteuse voilée un coup d'œil égrillard, accompagné d'un sourire passablement cynique, et s'écria: — L'adresse de M. Fernand Volnay, ma petite mère! Il vous a donné dans l'œil, ce joli garçon? Que voulez-vous, il n'en mange pas une! — Ah! Dieu de Dieu, en voilà un coq qui est chéri des poules!

— S'il vous plaît, madame l'adresse, reprit Lazarine avec impatience. — Ah! c'est que, voyez-vous, M. Fernand m'a défendu de la donner. — Pourquoi donc? — On peut le dire, puisqu'il ne s'en cache guère. Il a des créanciers pas mal, ce jeune homme, il en a des hotes, et il aime mieux les savoir chez eux, bien tranquilles, que perdus au cordon de sa sonnette. C'est naturel, pas vrai? — Je ne suis point un créancier, madame.

Et Lazarine, ouvrant son porte-monnaie, mit deux louis sur la table de la loge devant la concierge, qui s'empressa de répondre avec une révérence de théâtre: — Ah! madame, on voit bien tout de suite à qui on a affaire... — M. Fernand demeure à cinq minutes d'ici, rue Julien-Lacroix n<sup>o</sup> 22.

La marquise rejoignit son fiacre. — Où allons-nous présentement? — demanda la concierge. — Rue Julien-Lacroix... — Vous voyez

arrêterez en face du n<sup>o</sup>... mais de l'autre côté de la rue... Une fois là je vous dirai ce qu'il faudra faire... Suffi!

Il flairait de l'amour sous roche, une intrigue, une aventure, et il savait par expérience que les amoureux ont généralement la main large et le pourboire facile.

Arrivé rue Julien-Lacroix, il se conforma rigoureusement à la recommandation de sa cliente, descendit de son siège et vint à l'ordre. — J'attends la consigne, — dit-il. — C'est bien simple... Vous allez entrer dans la maison en face, et vous demanderez à la portière si M. Fernand Volnay est absent de chez lui...

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 18 janvier 1882.

La liquidation s'est opérée dans des conditions désastreuses pour les acheteurs. Les prix de compensations n'ont pu être établis que bien au-dessous des cours de la liquidation précédente, et il en est résulté des différences à solder tellement lourdes que les agents de change ne sont pas sans inquiétude, bien qu'ils aient pris des précautions en exigeant de leurs clients de grosses couvertures. Toutefois, dans l'ensemble, notre place ne faillira pas à sa vieille réputation de probité et d'exactitude.

Après la liquidation, les cours n'ont cessé de s'amoindrir; il y a eu effet beaucoup de ventes à tout prix, parce qu'il faut faire fêche de tout bois, et les meilleures valeurs s'en resserrent.

La Bourse Lyon-Loire, qui a été compensée à 600 francs tombe à 420. Lyonnais, relative ment ferme à 861. L'Union Générale de Bute à 2.000, tombe à 2.500 et se relève et clôture à 2.670. L'ottomann se tient beau coup mieux, de 805 à 817. La Landerbank, est très éprouvée, de 805 à 880. Suez, un peu meilleur à 2.476. Il semble qu'il y a un peu de tendance à relever les cours. Toute fois, il est à craindre que des ventes forcées ne soient de nouveau sur le marché, à cause des acheteurs qui seront obligés de rater der le règlement de leur compte.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, la grossesse et suites de couches.

OUVERTURE DE LA MAISON AU GRAND TAILLEUR

28, rue Saint-Pierre, 28 Angle de la place Saint-Nizier, au 1er LYON

MAISON DE CONFIANCE

VÊTEMENTS SUR MESURE EN TOUS GENRES

Prix invariables des costumes complets et en toutes tailles.

55, 75, 95 et 115 francs

Vêtements sur mesure en 24 heures

AVIS

S'étant assuré le concours d'un coupeur habile, la Maison AU GRAND TAILLEUR a l'honneur de prévenir le public qu'il trouvera dans ses magasins tout l'empressement et l'affabilité qu'il est en droit d'attendre; et honorée de ses ordres, elle apportera à leur exécution tous les soins désirables.

L. BURGARD.

AUJOURD'HUI

MISE EN VENTE DE LA

deuxième livraison de

LA VIE DE JÉSUS

Par Léo TAXIL

La première livraison sera donnée gratuitement.

Dépôt principal: 1, rue de Jussieu

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 48.

Prix: 8 francs par an

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON, rue d'Algérie, 20 - 31<sup>e</sup> Année

Dépôt de sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Report.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

Cafards, Insectes, Fourrages, Laines, etc. — Foudroyante du Serpent, rue Lanterne, 32.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S-HONORÉ

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement: 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement au quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

On demande un garçon de peine pour magasin, 100 fr. par mois. A. M. DEBOS, rue Jean-Tournes, 7.

Mme veuve Jabowley ne reconnaîtra pas les dettes que pourrait contracter M. Jean Jabowley, son fils, qui a quitté le domicile paternel.

OCCASION Harmonium 3 jeux double registre. S'adresser Emery, cours Liberté, 98.

INJECTION BARRAJA vraie infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

M. HERMANN Avenir par les cartes. r. Vauban, 51

CHAPELLERIE Maison RIVIER sœurs Fondée en 1842 43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 60 Prix Fixes

MADAME STÉPHANIE Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1<sup>er</sup>.

SANS INJECTIONS NI MERCURE Dr PELLON, guérit rapidement MALADIES SECRÈTES Consultations tous les jours, de 3 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h. Rue Curier, 15, Lyon CORRESPONDANCES

CORSETS sans Mécaniques brevetés, dispensant de toutes ceintures NAUDE 32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

60 ans de succès BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

ON DEMANDE à louer appartement de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

ON DEMANDE à louer Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> société des commis et employés de commerce, 8, r. Stella.

PILULES DE FAMILLE purgatives, dépuratives, antibilieuses, antidiarrhéiques et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon

F<sup>s</sup> DIEN, Tailleur 7, Rue Mortier, 7 Tailleur à Façon Réparations en tous genres

UN JEUNE HOMME demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

LEÇONS d'italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON (PRÈS DU COURS MORAND) GRANDE PHARMACIE DES BROTTTEAUX Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc. Trés bon vin de quina à 2 fr. le litre. Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre. Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre. Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre. Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre. Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre. EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

MAISON PELLERIN-BARDIN LYON — 41, Cours Morand — LYON SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS Dessins et exécution de Broderies LINGERIE CONFECTIONNÉE Trousseaux & Layettes

TOPIQUE BERTRAND AINÉ Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1864. — Garantie sans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, complications cérébrales, ophtalmiques, douleurs de reins, luxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbre et mandats). AVIS. — Se méfier des imitations, exigez comme garantie la signature BERTRAND AINÉ et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AU GRAND BON MARCHÉ 18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière) La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

A CÉDER PATISSERIE Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilité de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU VIN BERTRAND A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille: 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr. LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON DÉTAIL: Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 24; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Broesses. A Grenoble, pharm. Châtrosset et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 50 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de B. res, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguet, 8, rue Thomas-sin, Lyon.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le Régime homéopathique du Dr Schismaann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt: 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

UN COMPTABLE Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

UN JEUNE HOMME Offre ses soirées à partir de 7 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHÔNE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marqués des Laiteries du Rhône. Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr. Beurre fin de table..... 3 50 Qualités estampillées

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITÉ V<sup>OR</sup> FOURNIER SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise. Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois. Roanne: Avenir roannais. Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois. Vienne: Journal de Vienne. Bourgoin: Indicateur. Allevard: Gazette d'Allevard. Macon: Journal de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire. Tournus: Journal de Tournus. Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain. Trévoux: Journal. Nantua: Abeille. Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France